

lycée
Clemenceau

académie
Nantes

éducation
nationale



Centrale
Nantes

Convention de partenariat lycée / EPCSCP

Entre,
L'EPCSCP (université ou école), ci-après dénommée **ECOLE CENTRALE DE NANTES**,
Représentée par son Directeur, Arnaud POITOU

Et,
Le Lycée, ci-après dénommé **LYCEE CLEMENCEAU**, 1 Rue Georges Clemenceau – BP 74205 – 44042 NANTES
Cedex 1,
Représenté par son Proviseur, Corinne RAGUIDEAU

Et,
William MAROIS
Recteur de l'académie de Nantes, Chancelier des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L 612 – 3 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII (en cas de signature avec un établissement de l'enseignement agricole) ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 33 ;
- Vu la convention de partenariat entre l'Académie de Nantes et les établissements à publics à caractère scientifique, culturel et professionnel signée le 19 septembre 2014 ;
- Vu la délibération n°... du CA du jj/mm/aaaa de l'ECOLE CENTRALE DE NANTES;
- Vu la délibération n° 23 du CA du 23/06/2015 du lycée Clemenceau

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention se fixe pour objet de rapprocher le LYCEE CLEMENCEAU et l'ECOLE CENTRALE DE NANTES dans les domaines pédagogiques et de la recherche, de l'information et de la communication.

Article 2 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LES PARTENARIATS EN LYCEE ET EN EPCSCP

Les formations concernées sont, pour le LYCEE CLEMENCEAU, les CPGE MPSI, PCSI, MP, MP*, PC, PC*, PSI, PSI*.

Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

La publicité de la présente convention est assurée

- sur la fiche lycée complétée sur le site Admission Postbac
- à travers les journées portes ouvertes
- sur les sites internet des parties
- par les services d'orientation (CIO, SCUIO-IP) et les enseignants (lycée, EPCSCP).

Article 4 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT

Les deux établissements signataires s'engagent à développer une meilleure connaissance de l'ECOLE CENTRALE DE NANTES auprès des étudiants de CPGE comme des lycéens : visites, conférences thématiques, séquences d'immersion.

Ils mettront en place des actions favorisant le rapprochement des enseignants et personnels du LYCEE CLEMENCEAU et de l'ECOLE CENTRALE DE NANTES en vue de favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les réformes, mais aussi pour faciliter leurs échanges sur les pratiques pédagogiques, les contenus d'enseignement, la réalité des métiers visés.

L'accès aux laboratoires et à certaines ressources matérielles et techniques sera facilité afin de permettre aux étudiants de CPGE de bénéficier d'une initiation à la recherche. Plus généralement, les deux établissements signataires veilleront à rendre possible la mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants et les étudiants, la mutualisation et/ou mise à disposition des ressources matérielles/locaux/plateformes techniques.

Dans le cadre de la lutte pour l'égalité des chances, les deux établissements poursuivront le tutorat entre élèves-ingénieurs et étudiants boursiers de CPGE et de CPES, dans l'esprit des Cordées de la Réussite.

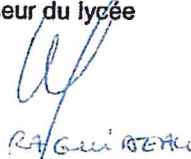
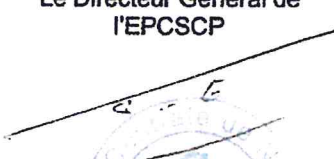

Article 5 : SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT

Les parties s'engagent à effectuer un bilan annuel de la mise en œuvre des actions prévues à la présente convention qui sera adressé au Recteur de l'Académie de Nantes. Pour ce faire l'ECOLE CENTRALE DE NANTES désigne son Directeur de la Formation comme référent. Le LYCEE CLEMENCEAU désigne le proviseur adjoint en charge des CPGE. Ces référents doivent être systématiquement informés des actions effectuées.

Article 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour 5 ans et reconduite ou modifiée explicitement à l'issue de ce délai.

Fait àNantes..... en trois exemplaires originaux, le ...09/12/2015

<p>Le proviseur du lycée</p>  <p>Catherine RAQUENOT</p>	<p>Le Directeur Général de l'EPCSCP</p> 	<p>Le recteur d'académie, chancelier des universités</p>  <p>William MAROIS</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

